

Le Canada aux Nations Unies

Pour une solution régionale en Amérique centrale



L'Amérique centrale est au deuxième rang (par habitant) des régions qui bénéficient d'une aide canadienne.

(ACDI: Ron Poling)

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement canadien n'a cessé de se préoccuper de la montée des tensions en Amérique centrale. La politique canadienne dans cette région repose sur la conviction que les difficultés qu'éprouvent les pays d'Amérique centrale sont essentiellement d'ordre économique et social. La pauvreté, la maladie, la faim et l'analphabétisme ont créé un ensemble de problèmes difficiles dont de graves atteintes aux droits de la personne dans plusieurs de ces pays. La rivalité entre les superpuissances a fait exploser une situation déjà tendue, et cela au détriment du développement et de la stabilité de cette région. Pour le Canada, les conflits idéologiques qui se déroulent en Amérique centrale ne sont que les symptômes de problèmes plus vastes, et il s'est fermement opposé à toute intervention militaire de la part de pays

tiers, quels qu'ils soient, dans les conflits internes des pays de cette région.

Le Canada a manifesté sa volonté de contribuer à résoudre les problèmes de la région en triplant son aide bilatérale aux pays d'Amérique centrale au cours d'une période de cinq ans. En outre, il a offert ses conseils pour mettre au point des mécanismes adaptés de maintien de la paix dans la région. Le Canada, si on le lui demandait, pourrait envisager de participer à une mission de surveillance de la paix, à condition que soit créé un cadre de travail efficace.

En quête d'une paix

La quête de la paix a été longue et difficile. Depuis plusieurs années, les membres du groupe Contadora (Panama, Mexique, Colombie et Venezuela), ont eu des entretiens qui ont permis d'organiser une rencontre au sommet des présidents d'Amérique centrale, qui a eu lieu en août 1987, au Guatemala. À la fin de cet événement important, ces chefs d'État, prenant l'initiative, se sont entendus sur un plan de paix régional proposé par le président du Costa Rica, M. Oscar Arias Sanchez.

Dans le préambule de l'accord du Guatemala, il est stipulé que « des garanties doivent être données qui permettront une participation populaire à un processus politique authentique et démocratique reposant sur la justice, la liberté et la démocratie... Les gouvernements s'engagent à lancer un processus démocratique authentique, pluraliste et de participation qui implique la promotion de la justice sociale, le respect des droits de la personne, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le droit de tous les pays de choisir librement et sans subir aucune influence extérieure, leur modèle économique, politique et social... » Ces buts, et les engagements pris en faveur d'une démocratisation, sont des objectifs auxquels le gouvernement canadien souscrit sans réserve.

Le Canada a été encouragé par l'émergence d'un large consensus régional sur la nécessité d'en arriver à un cessez-le-feu dans les pays où des conflits existent, d'appliquer une amnistie à tous les insurgés armés et d'ouvrir un dialogue avec les groupes d'opposition non armés. Le plan du Guatemala a fixé un calendrier ambitieux pour trouver une paix durable. Même si l'application de ce plan de paix a été difficile, on peut néanmoins noter des progrès réels, et les Canadiens sont heureux de voir que les pays d'Amérique centrale jouent eux-mêmes un rôle actif dans la recherche de solutions régionales et appropriées, à leurs difficultés.

L'appui du Canada en faveur du processus de paix

Le Canada s'est prononcé depuis longtemps en faveur du processus de paix et d'un accord de paix durable négocié en toute indépendance par les pays d'Amérique centrale. Il a exprimé sa position dans de nombreuses déclarations publiques et il l'a réitérée aux parties en présence au cours d'entretiens privés.

Dès 1985, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, lors de rencontres avec le président et le ministre des Affaires étrangères du Mexique, a indiqué que le Canada était disposé à participer à la mise au point de mécanismes adaptés au maintien de la paix, en tirant profit de l'expérience qu'il a acquise depuis trois décennies dans ce domaine. Par la suite, à trois reprises, le Canada a présenté, à la demande des gouvernements participants, des commentaires écrits sur des dispositions clés du document de travail utilisé dans le cadre de l'initiative de Contadora.